

### **Préambule**

Vous allez suivre une formation au CHU de Poitiers. L'ensemble de l'équipe formation vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été réalisé afin de vous donner des réponses aux premières questions que vous vous posez et ainsi faciliter votre arrivée.

Si une question ne trouve pas réponse dans ce livret, n'hésitez pas à contacter le service formation par téléphone au 05 49 44 38 67 ou par mail [formation.continue@chu-poitiers.fr](mailto:formation.continue@chu-poitiers.fr)

### **Coordonnées**

CHU de POITIERS  
2 rue de la Milétrie – CS90577  
86021 POITIERS Cedex  
05 49 44 38 67

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Nos locaux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, conformément à la réglementation.

Toute personne en situation de handicap peut contacter la formation continue avant d'entrer en formation, afin d'obtenir des informations complémentaires :

[formation.continue@chu-poitiers.fr](mailto:formation.continue@chu-poitiers.fr) ou 05 49 44 38 67.

Le Référent Handicap de l'établissement pourra être sollicité afin que des adaptations pédagogiques, matérielles, organisationnelles soient proposées.

D'autres acteurs pourront être sollicités :

- L'AGEFIPH pour les entreprises du secteur privé et le FIPHFP pour les employeurs du secteur public
- CAP EMPLOI et les prestataires d'appuis spécifiques (PAS) proposés par l'AGEFIPH. Ces prestations sont mises en œuvre par des professionnels ayant la connaissance de la problématique générée par les différents types de handicap, ainsi que leur maîtrise des modes de compensation.

## **Présentation**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CHU de Poitiers et le Groupe hospitalier Nord-Vienne ont fusionné, formant ainsi un établissement public de santé unique sur le département de la Vienne pour l'offre de soins en médecine, chirurgie et obstétrique.

Le CHU de Poitiers compte désormais 5 sites :

- POITIERS - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON - LUSIGNAN



## **Modalités d'accès au site**

Les formations se déroulent essentiellement sur le site de POITIERS :

Agora - Directions

CESU 86

Institut Régional de formation des professionnels de santé

Le lieu de formation est précisé sur la convocation qui vous est adressée.



Les emplacements de parking étant limités et prioritairement destinés pour l'accueil et le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

### Les transports en commun

- Les lignes de transport en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 sachant que la ligne N°1 est plus directe que la N°11.  
Pour des renseignements complémentaires : [www.vitalis-poitiers.fr](http://www.vitalis-poitiers.fr)
- Les parcobus les plus près du site sont :
  - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
  - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10

### Le covoiturage

En tout état de cause, si vous êtes amené(e) à vous présenter et vous stationner sur l'un des parkings destinés aux consultants, la sortie nécessitera de votre part le règlement pour la durée de stationnement suivant le tarif en vigueur.

### **Où déjeuner ?**

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 11<sup>ème</sup> étage de la tour Jean Bernard, muni(e) d'un ticket repas acheté **sur présentation de votre convocation**, à la Caisse Centrale des Régies située au rez-de chaussée (ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 13h15 et de 14h00 à 17h).

Une cafétéria Relais H est également à votre disposition au rez-de-chaussée de la Tour Jean Bernard ainsi que dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire.

Vous avez également la possibilité de vous restaurer au food truck stationné face au Bâtiment BEAUCHANT.

### **Où se loger ?**

Pour connaître la liste des hôtels proches du CHU de POITIERS, contactez l'Office du tourisme de POITIERS au 05 49 41 21 24.

### **Informations sur la formation**

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront : 9h à 17h. Ces horaires peuvent être modifiés en accord avec le formateur et l'ensemble du groupe.

Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux pour le respect du groupe et du formateur.

En cas d'absence ou de retard, vous devez prévenir le service formation au 05 49 44 38 67 (ou via le standard du CHU au 05 49 44 44 44).

### **Droit et devoir du stagiaire**

Vous devez prendre connaissance du règlement intérieur accessible sur le site du CHU et vous y conformer.

Vous êtes tenu(e) au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Vous devez respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Étant acteur de votre formation, la richesse de celle-ci dépendra de votre dynamisme et de votre implication personnelle.

### **Règles de sécurité**

Vous devez veiller à votre sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie, notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous.

Vous êtes tenu(e)s d'exécuter, sans délai, l'ordre d'évacuation donné par le formateur.

***Nous vous souhaitons une bonne formation***